

# FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE DON ET D'AUTORISATION DE DON PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Réservé à l'administration

Dossier \_\_\_\_\_

Campagne \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DE LA PARTIE DONATRICE

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

(JJ / MM /AAAA)

1

## DESTINATION DU DON

Fonds \_\_\_\_\_

Note \_\_\_\_\_

Si les objectifs du don perdaient de leur pertinence, l'Université Laval pourrait affecter tout don inutilisé à d'autres objectifs de formation, de recherche ou de développement de l'Université, en tenant compte de l'intention initiale de la partie donatrice.

2

## DON PÉRIODIQUE

Montant mensuel du prélèvement \_\_\_\_\_ \$\*

\* Le montant périodique total passera au compte mensuellement, le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois ou le jour ouvrable suivant.

3

### Durée

Jusqu'à ce que vous avisiez l'Université Laval de cesser les prélèvements

Pour un engagement total de \_\_\_\_\_ \$,

sur une période de \_\_\_\_\_ mois **ou** \_\_\_\_\_ an(s)S.V.P., indiquer le détail de vos versements dans *Informations complémentaires* à la section 5

## RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE BANCAIRE

À remplir ou nous remettre un spécimen de chèque

Numéro de transit de la succursale  
(5 caractères) \_\_\_\_\_Numéro de l'institution financière  
(3 caractères) \_\_\_\_\_

Numéro de compte (7 caractères) \_\_\_\_\_

4

Nom de l'institution financière \_\_\_\_\_

Adresse de la succursale \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## RETOURNEZ LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI

Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés  
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3402, 2325, rue de l'Université, Québec (Québec) G1V 0A6

administration@dprd.ulaval.ca

Téléphone : 418 656-3292 ou sans frais 1 877 293-8577

Numéro d'enregistrement d'OBE de l'Université Laval : 119278950 RR 0001

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Capitalisation du don

Les dons capitalisés sont placés à moyen et long termes dans le but d'assurer la pérennité d'un fonds. Une portion des rendements des fonds capitalisés servira à la réalisation d'activités et de projets liés à l'objectif du fonds choisi.

**Si vous souhaitez que le don soit capitalisé, en tout ou en partie, S.V.P., cochez ici**

Précisez le montant à capitaliser \_\_\_\_\_ \$

### Confidentialité

En témoignage de sa reconnaissance et désireuse de développer la culture philanthropique auprès de sa communauté, l'Université Laval pourrait afficher publiquement votre nom et le ou les fonds que vous soutenez sur différents supports de communication (site Internet, médias sociaux, écrans dynamiques, publications officielles, etc.). **Acceptez-vous que l'Université Laval publie votre nom et le ou les fonds que vous soutenez?**

Oui Non

Les unités, incluant, sans s'y limiter, les facultés et services de l'Université Laval, qui bénéficient de votre soutien financier souhaitent parfois vous remercier personnellement pour votre contribution. **Acceptez-vous que l'Université Laval transmette votre nom, le ou les fonds visés et le montant de votre don aux unités que vous soutenez?**

Oui Non

**5**

### Reconnaissance

Les formes de reconnaissance aux donatrices et donateurs sont définies par le plan de reconnaissance en vigueur de l'Université Laval et, le cas échéant, par une unité ou entité liée de l'Université Laval concernée.

### Propriété

Les contributions faites par la partie donatrice en vertu du présent engagement, signé par elle, constituent des dons au sens de celui entendu par l'Agence du revenu du Canada. Elles deviennent ainsi la propriété de l'Université Laval dès leur encaissement, et ne peuvent alors pas lui être remboursées ou retournées.

### Autres informations

## MENTIONS LÉGALES

### DÉCLARATION SUR LE RECOURS

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit préautorisé (DPA) qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent accord de DPA. Pour obtenir un formulaire de demande de remboursement, ou pour plus de renseignements sur vos droits de recours, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou visiter [www.paielements.ca](http://www.paielements.ca).

**6**

### ANNULATION DE L'ACCORD

Vous pouvez révoquer votre autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de 30 jours. Pour obtenir un spécimen de formulaire d'annulation, ou pour plus de renseignements sur vos droits d'annuler un accord de DPA, vous pouvez communiquer avec la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés aux coordonnées ci-dessous, communiquer avec votre institution financière ou visiter [www.paielements.ca](http://www.paielements.ca).

## SIGNATURE DE LA PARTIE DONATRICE

**7**

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

### RETOURNEZ LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI

Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés  
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3402, 2325, rue de l'Université, Québec (Québec) G1V 0A6

administration@dprd.ulaval.ca

Téléphone : 418 656-3292 ou sans frais 1 877 293-8577

Numéro d'enregistrement d'OBE de l'Université Laval : 119278950 RR 0001